

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Président : 22 octobre 2025

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 7
Élus présents : 8	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

Secrétaire de séance : Martial GERHARDY

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, Mme Nadia THOMAS, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M Laurent REYMANN a donné son droit de vote à Mme Myriam JOACHIM
Mme Monique WAMSLER a donné son droit de vote à Mme Mireille MATTER

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN
M. Patrick KURTZ
M. Jacques BOEHRINGER
Mme. Fanny GOURDIN
M. Sabin MUNTEAN

15/2025 – Fête des aînés : choix des prestataires pour le repas et les colis

ORGANISATION D'UN REPAS FESTIF :

La fête des aînés à l'Espace Culturel des Sept Arpents à Souffelweyersheim se déroulera le dimanche 14 décembre 2025.

Pour cette occasion, il est suggéré d'organiser le traditionnel repas destiné aux aînés à partir de 71 ans avec leur conjoint et d'autre part d'offrir un colis aux aînés ne pouvant participer à ce repas festif.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS FESTIF :

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur selon les critères d'un repas festif, servi sur assiette :

- la qualité
- la quantité
- le prix

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS :

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur pour un colis « individuel » destiné aux personnes seules et un colis « couple », selon les critères de jugement, à savoir :

- la qualité
- la présentation de l'ensemble
- la quantité
- le prix

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur :

- le choix du prestataire pour le repas festif
- le choix du prestataire pour les colis

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-6 ;

VU le Code de la commande publique ;

après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE

- *du choix du prestataire pour le repas festif des aînés à partir de 71 ans participant à la fête le dimanche 14 décembre 2025, à savoir : DU COTE TRAITEUR.*
- *du choix du prestataire pour les colis festifs, destinés aux aînés à partir de 71 ans ne pouvant participer à la fête le dimanche 14 décembre 2025, à savoir : VALETTE.*

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance


Martial GERHARDY

Souffelweyersheim, le 30.10.2025

Vice-Présidente


Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite
le 31/10/2025